



Bienvenue à la WEB CONFERENCE de l'APASP

G H T et ACHAT PUBLIC *Une approche économique, juridique et...politique*

Animation

Sébastien TAUPIAC

Directeur Santé UGAP



**7 novembre 2019
de 11 h 00 à 12 h 00**



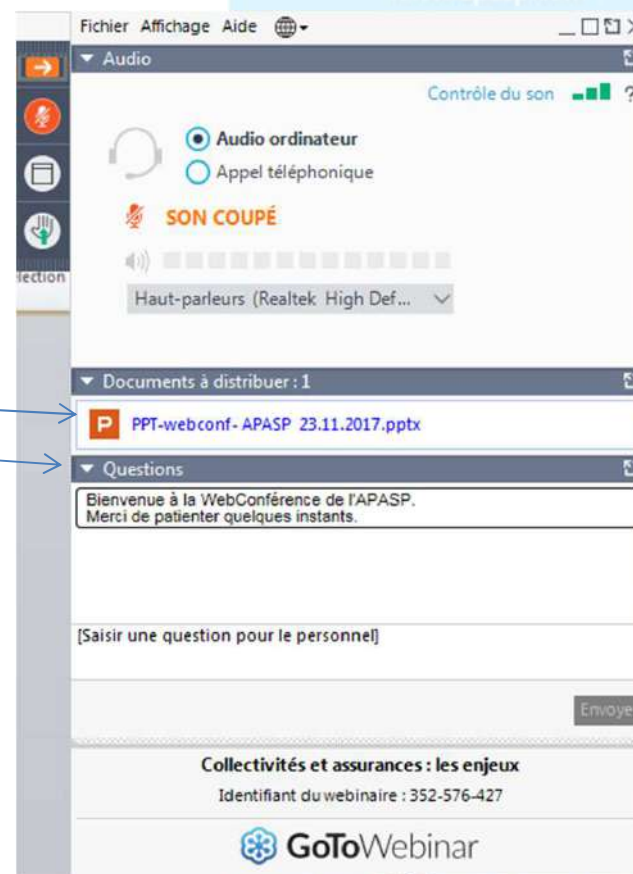
POSEZ VOS QUESTIONS DÈS À PRÉSENT

Et nous y répondrons à la fin de la conférence

Comment poser une question ?

A droite de votre écran, la
fenêtre pour :

- télécharger les documents
- poser vos questions

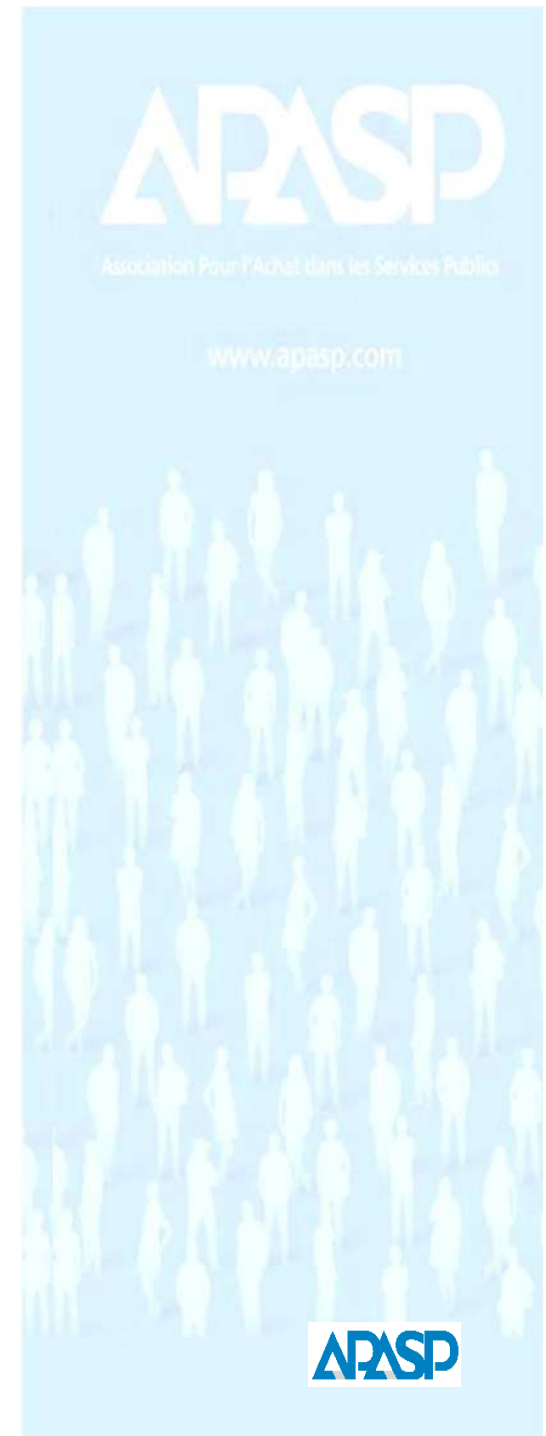


GHT ET ACHAT PUBLIC

SOMMAIRE

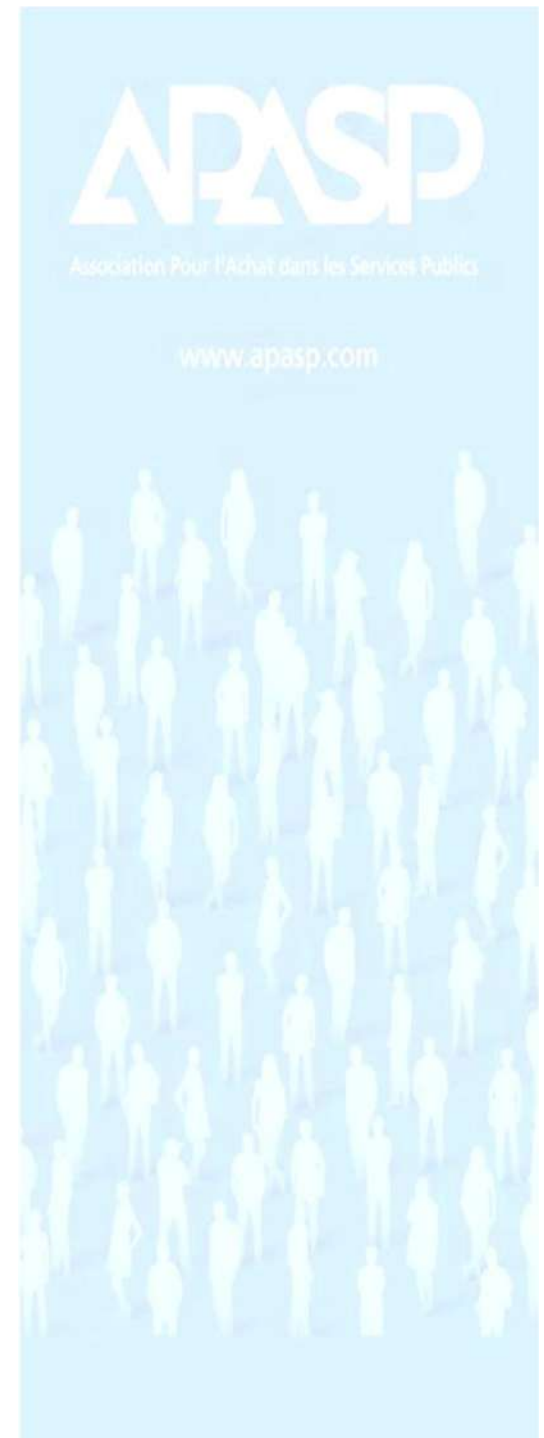
Premier bilan depuis le 1^{er} janvier 2018

- 1. Les impacts économiques**
- 2. Les impacts juridiques**
- 3. Les impacts politiques**
- 4. Questions / Réponses**



Mise en place et déploiement des GHT depuis le 1^{er} janvier 2018

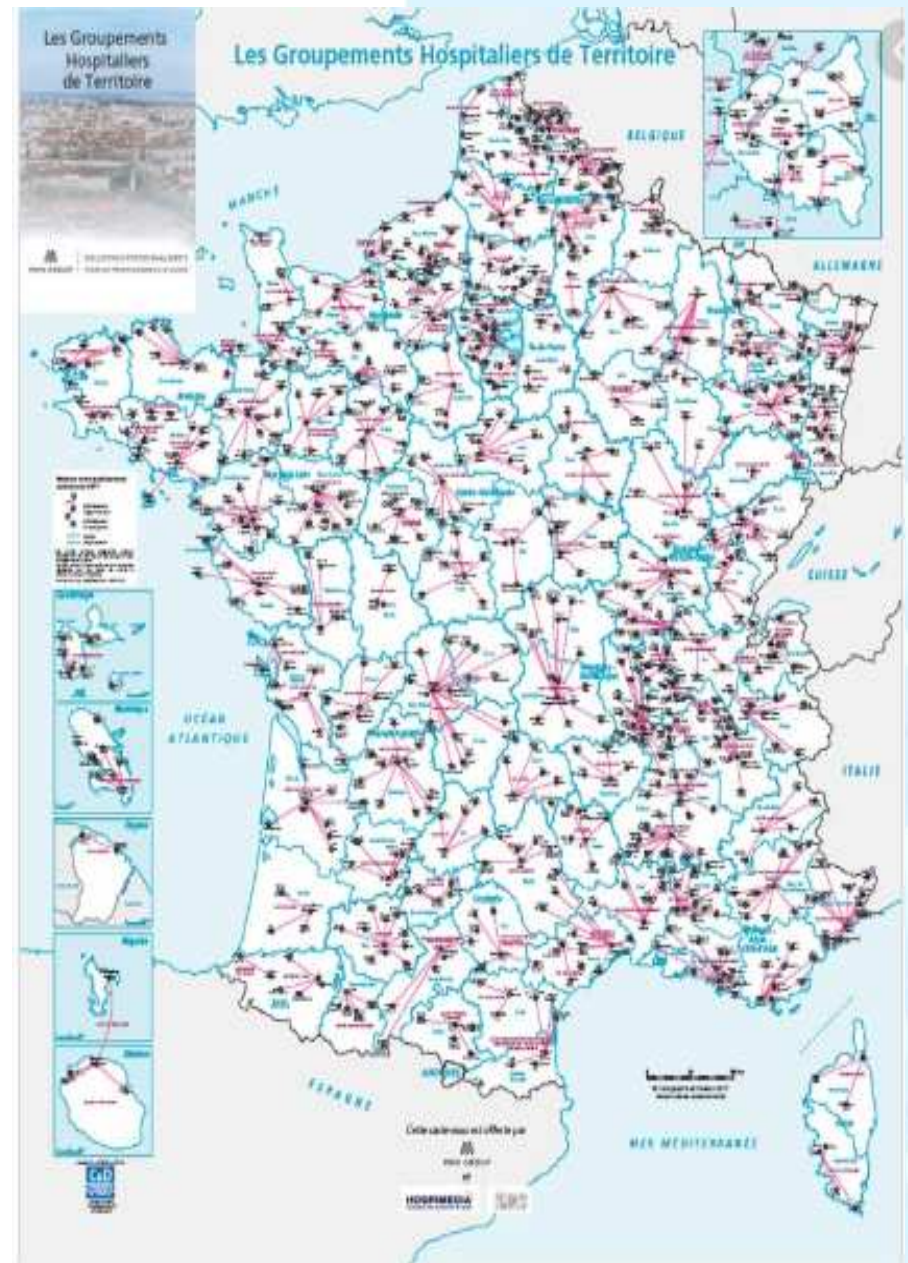
Premier bilan



RETOUR SUR LE PRINCIPE DU GHT

« Le groupement hospitalier de territoire a pour objet de permettre aux établissements de mettre en œuvre une stratégie de prise en charge commune et graduée du patient, dans le but d'assurer une égalité d'accès à des soins sécurisés et de qualité. Il assure la rationalisation des modes de gestion par une mise en commun de fonctions ou par des transferts d'activités entre établissements. Dans chaque groupement, les établissements parties élaborent un projet médical partagé garantissant une offre de proximité ainsi que l'accès à une offre de référence et de recours. »

Article 107 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, Journal officiel du 27 janvier 2016



UNE MISE EN ŒUVRE REELLE ... Mais

Une réforme difficile reposant sur des fondements importants et des enjeux sociétaux, médicaux et économiques

Les éléments de satisfaction

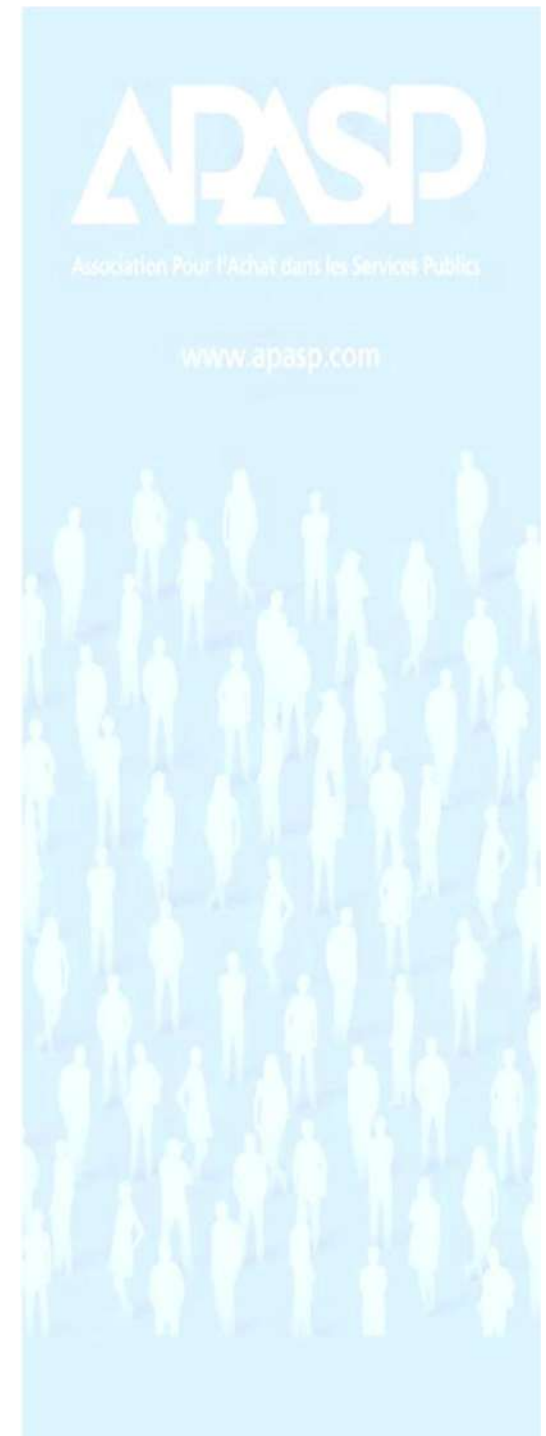
- 135 GHT sont à ce jour sont déployés
- Un travail unique mené par l'ensemble des acteurs de l'hôpital (qu'il faut saluer)
- L'accélération d'une professionnalisation des achats déjà bien engagée dans ce secteur d'activité
- Des gains achats réels et témoignés par tous les acteurs (GHT et opérateurs de mutualisation)

Les limites constatées

- Mise en place du projet médical partagé
- Les difficultés inhérentes à la création de véritables équipes médicales communes
- Les limites du dispositif pour certaines spécialités médicales (chirurgie, cancérologie, ...)
- Un regroupement d'établissements très hétérogènes d'un point de SI
- Le positionnement des médecins DIM (regroupés au niveau de la Direction de l'établissement support)
- Le regroupement constaté parfois sous tension des disciplines médico-techniques (pharmacie, biologie)
- L'isolement de certains établissements notamment ceux présentant de fortes spécificités (psychiatrie, long séjour, ...)
- Les difficultés à concentrer et optimiser les plateaux techniques



Les impacts économiques



DES IMPACTS ECONOMIQUES REELS !... DES GAINS PERENNES ?

Les éléments de satisfaction

- Une mutualisation des achats accélérée
- Un recours croissant aux opérateurs nationaux
- L'obligation d'avancer sur les SI achats et sur leur homogénéisation à l'échelle du territoire
- La mise en place progressive de tableaux de bord et d'une politique achat très structurée
- Une orientation « plus structurée » et moins « par défaut » vers de nouveaux modèles économiques (financement locatif, mise à disposition et paiement à l'usage)

Les limites constatées

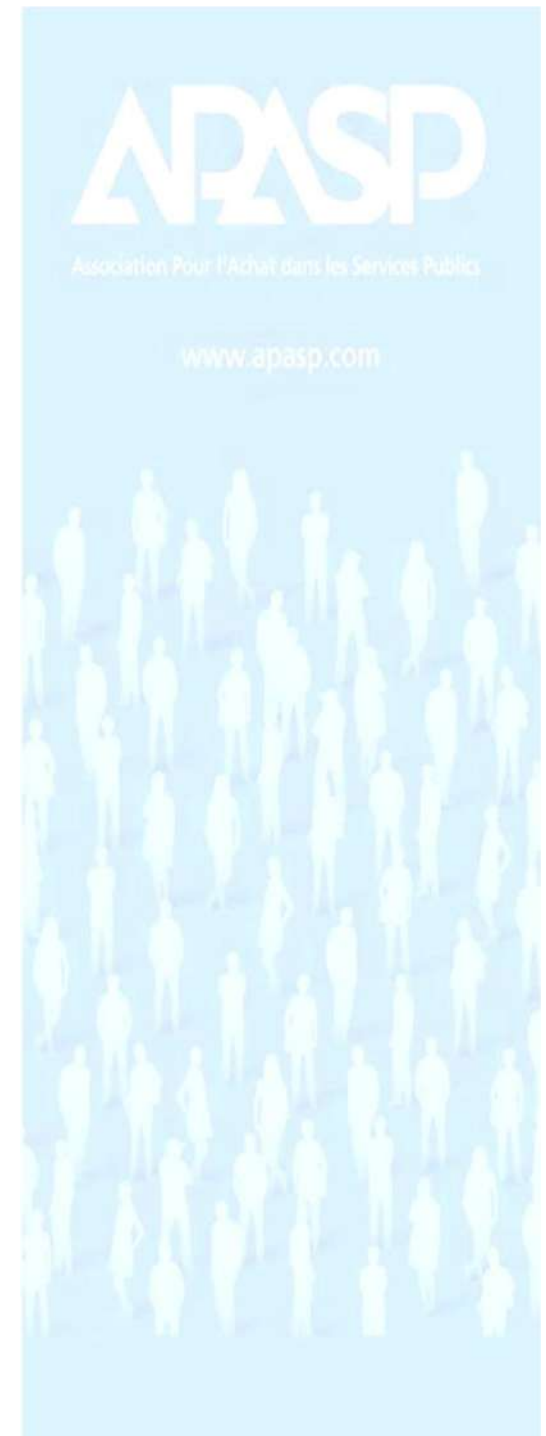
- Les limites déjà atteintes en termes de prix nécessitant une approche désormais rapide en coûts complets
- Un impact sur les marges des entreprises et des risques d'impacts sur la qualité d'exécution des contrats
- Une absence de visibilité sur les PME
- L'absence au niveau des établissements d'outils en matière d'empreinte économique (*emploi local, impact du regroupement de marchés, ...*)
- Un bouleversement profond des équilibres des entreprises (*approche marketing, approche commerciale,...*)
- La dégradation de la situation de paiement des hôpitaux susceptibles de faire remonter les prix et conditions de loyers obtenus voir d'engendrer l'absence de réponse à des procédures marchés publics
- L'émergence de référés précontractuels vis-à-vis des procédures GHT ou inter-GHT

ANASP

Association Pour l'Achat dans les Services Publics

www.anasp.com

Les impacts juridiques



UNE PRESSION JURIQUE « INEDITE » POUR LE SECTEUR HOSPITALIER

Les éléments de satisfaction

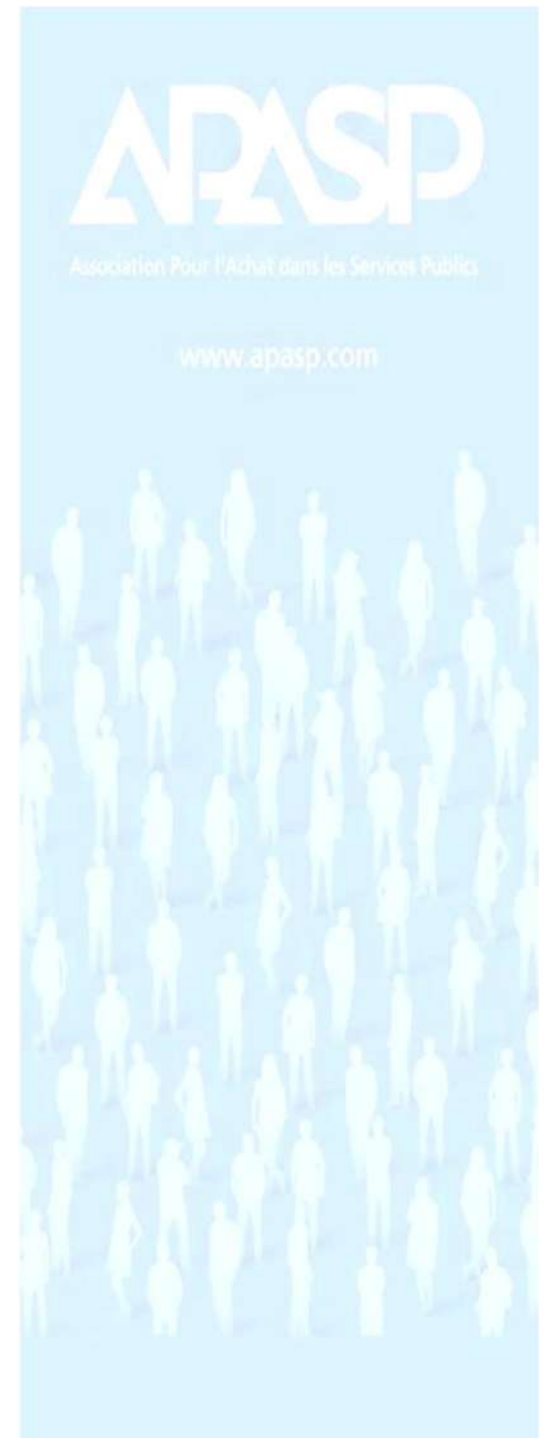
- L'obligation de professionnalisation des fonctions juridiques et marchés au sein des établissements de santé. Une procédure « GHT » est par essence plus complexe en terme juridique qu'une procédure lancée par un seul établissement

Les limites constatées

- Les difficultés à intégrer au sein d'une unique procédure toutes les spécificités et exigences de chaque établissement
- La nécessité de repenser les clauses d'exécution au regard des nouveaux modèles économiques
- L'absence constatée dans certaines procédures de clauses type « RGPD »
- Les difficultés rencontrées par de nombreux établissements de santé dans l'exécution de marchés notamment mis à disposition (*suivi du titulaire, pilotage de l'exécution du marché, mises en demeure, défaillance*) liées au caractère trop « générique » des clauses d'exécution
- L'absence à ce stade de recul sur l'exécution sur le moyen terme de marchés GHT
- Le non-respect encore constaté du seuil de marché public (25 000 € HT) à l'échelle du GHT par manque d'outils de pilotage
- L'obligation de renforcer les dispositifs de sécurité d'approvisionnement et de défaillance

L'article L 6132-3 3°) du code la santé publique (CSP) dispose désormais que «L'établissement support désigné par la convention constitutive assure (..) pour le compte des établissements partie au groupement [...] la fonction achats ». Pour cette fonction, le directeur de l'établissement support exerce, par dérogation, les compétences d'un chef d'établissement (L. 6143-7 CSP).

Les impacts politiques



LES EFFETS SECONDAIRES « POLITIQUES » LIES AUX GHT

Le constat

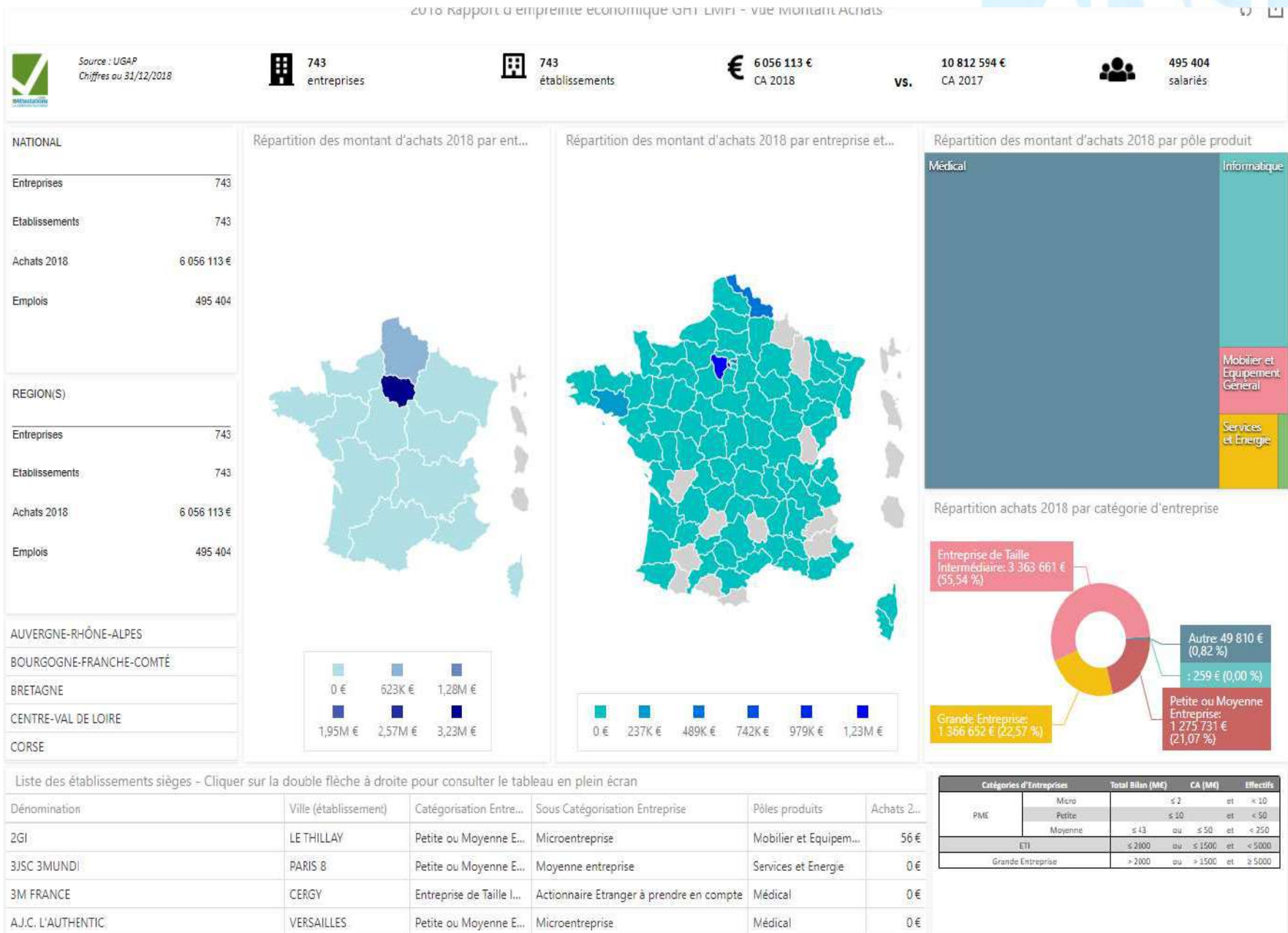
- Impact économique beaucoup plus important à l'échelle d'un GHT (plusieurs centaines de millions d'euros)
- Les établissements de santé sont donc désormais confrontés aux mêmes enjeux que les collectivités territoriales en termes de visibilité « politique » - Expérience forte en la matière des centrales d'achat notamment UGAP
- Une plus grande exposition politique et donc réglementaire
- Une plus grande exposition médiatique (presse régionale et nationale)

Les orientations à mettre en œuvre par les établissements supports

- Mise en place d'une véritable cartographie des achats
- Rapprochement nécessaire avec les organisations professionnelles régionales et nationales
- Renforcement des processus et dispositifs liés aux exigences de déontologie et d'éthique
- Renforcement du sourcing notamment à l'échelle du territoire (identification des acteurs et des équilibres économiques). Certains GHT se dotent actuellement d'outils de sourcing
- Mise en place d'outils de reporting en matière de politiques publiques (empreinte économique, insertion sociale, performance environnementale)
- Déploiement d'une véritable approche en coût complet et circuits courts
- Mise en place d'une stratégie en matière de communication interne/externe et de gestion de crise



LA NECESSITE DE SE Doter d'UNE EMPREINTE ECONOMIQUE !



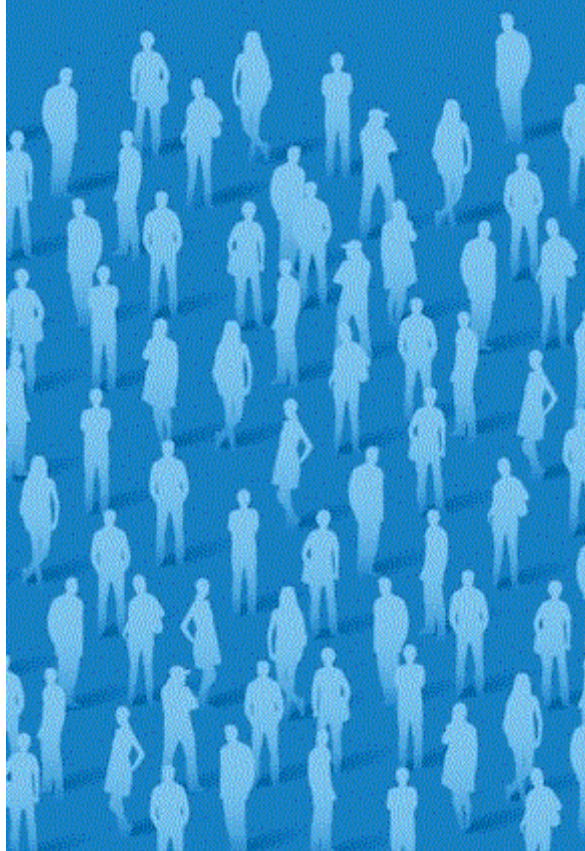
DES QUESTIONS ?

An abstract graphic consisting of several white lines and circles on a blue gradient background. The lines are of varying lengths and orientations, some horizontal, some diagonal, and some forming a zigzag pattern. The circles are also of varying sizes and are placed at the ends of some of the lines. The overall effect is a modern, technological, or network-like design.



Association Pour l'Achat dans les Services Publics

www.apasp.com



Thème de la prochaine WEB CONFERENCE

**Comment remédier au manque de connaissance
précise du patrimoine des collectivités pour se doter
d'une véritable stratégie patrimoniale dynamique ?**

Outils, méthodologie, mise en œuvre et impacts

Jeudi 12 décembre 2019 de 12 h à 13 h00

Animation

Jean Marc PEYRICAL

Président de l'APASP – Avocat – Maître de Conférences

Et

Frédéric GABILLON

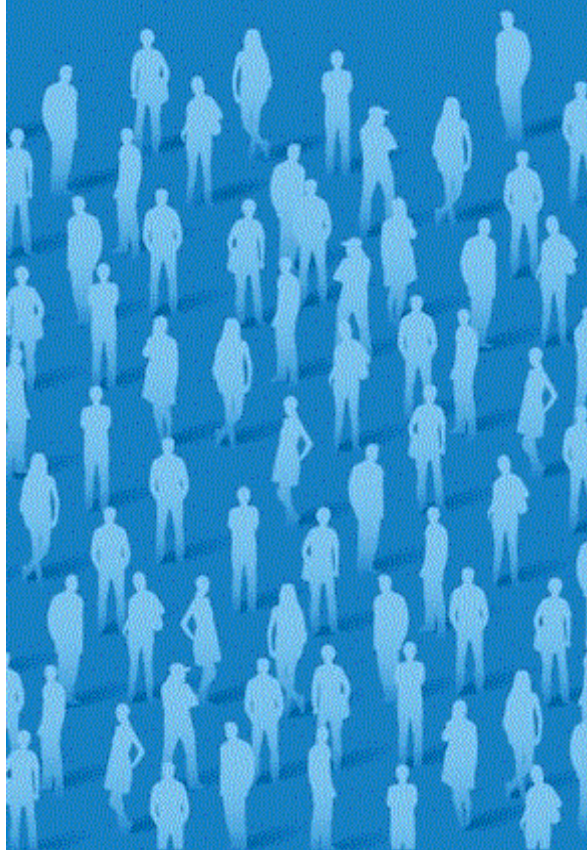
**Expert-Comptable Associé Commissaire aux comptes
Cabinet FGAE – Conseil aux collectivités locales**

[Inscription](#) ou sur le site web de l'APASP



Association Pour l'Achat dans les Services Publics

www.apasp.com



Prochaine SESSION D'ETUDE

Association Pour l'Achat dans les Services Publics

www.apasp.com

LE CONTENTIEUX DE L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

18 ET 19 NOVEMBRE 2019

97, Bd Pereire – 75017 PARIS

Inscription sur le site web de l'APASP

Programmes et bulletins d'inscription à votre
disposition sur www.apasp.com



Association Pour l'Achat dans les Services Publics

www.apasp.com

Nouveau service réservé aux adhérents

Assistance à la rédaction des cahiers des charges :

Relecture du CCAP et du règlement de consultation

De vos MAPA et de vos Appel d'Offres

En fonction du marché, tarif spécial adhérent sur demande

Relecture de vos contrats

Devenez adhérent et bénéficiez

des services de l'APASP

APASP

Association Pour l'Achat dans les Services Publics

www.apasp.com

2020

Adhésion/Abonnement pour les GHT

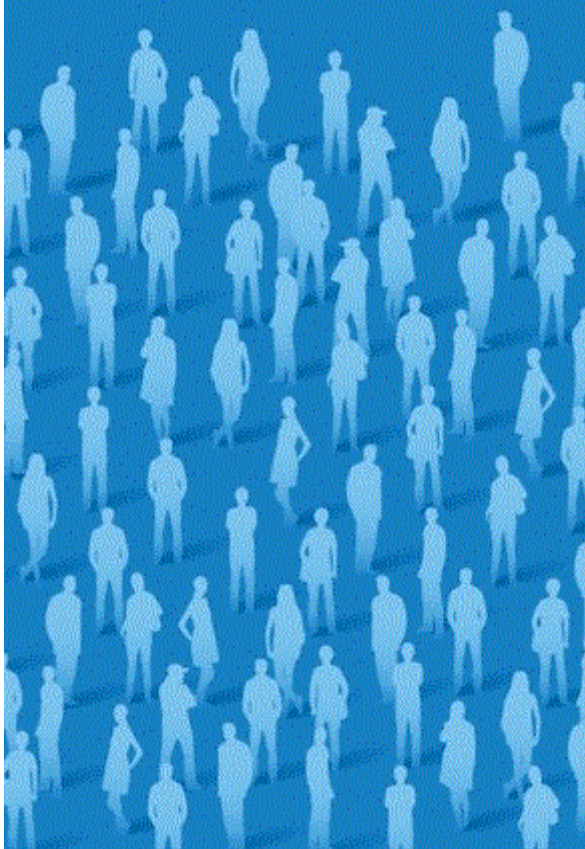
Abonnement/adhésion	GHT ETABLISSEMENTS
Nbre Etablissement du GHT	1 référent par Etablissement
Protection juridique nominative	
Assistance technique marchés publics	8 questions
Revue de Presse	X
Accès privé web	
Application mobile	X
Web conférences gratuites et mises à disposition	X
1 Web Formation gratuite Au choix durant 10 jours	X
Accès prioritaire aux colloques	X
Réduction Session Etudes	X
Assistance rédaction Cahier des charges	Tarif spécial adhérent en fonction du marché
Montant annuel net	1200 €

Tableau et bulletin d'abonnement/adhésion mis à disposition ou sur le site web de l'APASP



Association Pour l'Achat dans les Services Publics

www.apasp.com



Voir ou revoir une WEB CONFERENCE

Sur le site web de l'APASP

www.apasp.com

En exclusivité sur l'Espace adhérent

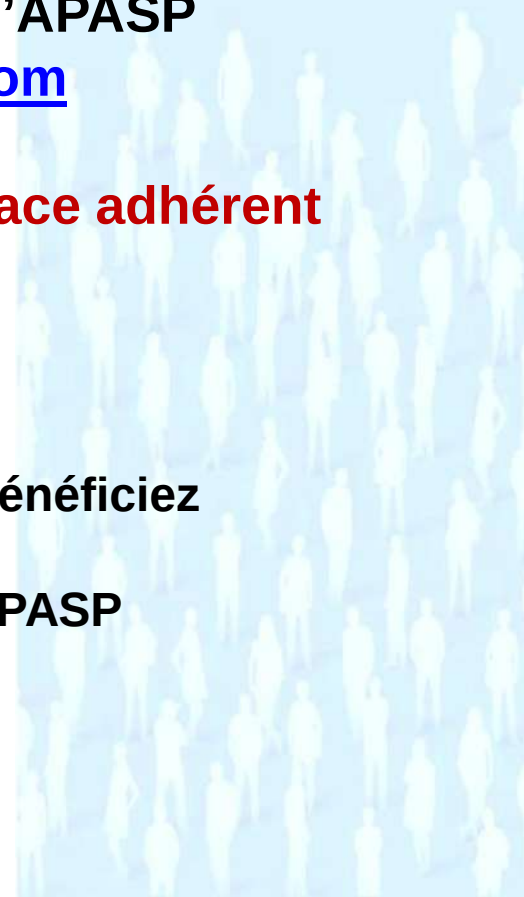
Devenez adhérent et bénéficiez

des services de l'APASP



Association Pour l'Achat dans les Services Publics

www.apasp.com



Encore quelques questions... ?

L'APASP propose à ses adhérents une assistance technique marchés publics, une revue de presse, des Web formations suivies d'une journée pratique ou sur site , des colloques, des séminaires, un outil de gestion « CEPHEE » pour les groupements de commandes...



Pour en savoir plus sur nos adhésions, rendez-vous sur
www.apasp.com ou contactez nous au **01 42 80 93 93**